

RÈGLEMENT TASTE CARNIVAL 2027

CHALLENGE FOOD X RUM · FRANÇAIS

Art. 1 – Organisation

Le concours est organisé par BruzLee srl, Prinsesstraat 16, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, numéro d'entreprise BE0682.568.214, en collaboration avec Carnival SAS, 31 rue Mercure, 31130 Quint-Fonsegrives, France, SIRET 950 703 850 00012 (RCS Toulouse), ci-après ensemble « l'organisation ».

Art. 2 – Participation

Le concours est ouvert à tous les professionnels de l'horeca et du secteur alimentaire exerçant leur activité en Belgique et âgés d'au moins 18 ans. Chaque participant s'inscrit en duo, composé d'1 chef et d'1 barman. Les deux membres d'un duo peuvent travailler dans le même établissement ou dans des établissements différents.

Chaque établissement peut inscrire au maximum 1 duo. Chaque personne ne peut faire partie que d'1 seul duo.

Art. 3 – Inscription et condition d'achat

L'inscription se fait exclusivement via le formulaire d'inscription en ligne sur bruzlee.be/#taste-carnival. Seules les inscriptions complètes sont valables. Lors de l'inscription, l'établissement indique notamment ses coordonnées, celles du duo et son fournisseur habituel de spiritueux.

Pour participer valablement, l'établissement commande lors de l'inscription au moins 6 bouteilles de rhum Carnival auprès de BruzLee srl. Un mélange de différentes références Carnival est autorisé. La condition d'achat s'applique par établissement.

La date limite d'inscription et de commande est fixée au 6 décembre 2026.

Après l'inscription, chaque duo reçoit une dégustation de l'organisation pour découvrir la gamme Carnival, ainsi que 2 mini-échantillons : 1 Carnival Spiced et 1 Carnival Guatemala Belize.

Art. 4 – Mission

Le duo crée un accord composé d'1 cocktail et d'1 plat formant une harmonie parfaite. L'organisation recherche des saveurs tropicales explosives, de l'attitude et une synergie sans faille entre le verre et l'assiette.

Le cocktail

- Contient au moins 3 cl de rhum Carnival Spiced.
- Aucun autre rhum ne peut être utilisé.

Le plat

- Le type de plat est libre.
- Il contient au moins 1 cl de rhum Carnival Guatemala Belize.
- Il doit pouvoir être préparé sur 1 plaque de cuisson et en 15 minutes maximum.

Art. 5 – Phase de sélection

Pour pouvoir accéder à la finale, le duo remplit les conditions suivantes :

1. La création (cocktail et plat) figure au moins 1 mois à la carte de l'établissement. Cette période débute après l'inscription et au plus tard le 10 décembre 2026. Comme preuve, l'établissement envoie une photo de la carte à sales@bruzlee.be.
2. Le duo se présente dans une vidéo d'1 minute maximum, en anglais ou en français. La vidéo est envoyée par e-mail ou WeTransfer à sales@bruzlee.be, au plus tard le 15 décembre 2026.

L'organisation sélectionne au maximum 15 duos pour la finale. Le mode de sélection sera communiqué ultérieurement.

Art. 6 – Finale

La finale a lieu le lundi 11 janvier 2027 au restaurant L'Improbable (Matt Lambert). L'horaire sera communiqué ultérieurement.

Chaque duo dispose de 15 minutes maximum pour préparer en direct et présenter son cocktail et son plat au jury. Chaque minute entamée au-delà du temps imparti entraîne 1 point de pénalité.

Chaque duo prépare 5 portions de cocktail et 5 portions de plat.

Fourni par l'organisation : le rhum Carnival, la glace et 1 plaque de cuisson.

À apporter par le duo : tous les autres ingrédients, le matériel, les verres, les assiettes et les couverts.

Art. 7 – Jury et évaluation

Le jury est composé de JoeyStarr et d'une équipe d'amateurs de rhum, ou de leurs remplaçants désignés par l'organisation. Le gagnant est choisi exclusivement sur la base du savoir-faire ; le hasard ne joue aucun rôle.

Critère	Poids	Note
Goût	20%	0 à 10 points
Présentation	20%	0 à 10 points
Harmonie de l'accord	20%	0 à 10 points
Utilisation du rhum Carnival	20%	0 à 10 points
Histoire et inspiration	20%	0 à 10 points

La décision du jury est définitive et sans appel.

Art. 8 – Prix et engagements du gagnant

Les prix seront annoncés ultérieurement. Le duo gagnant s'engage à mettre la création gagnante à la carte de son établissement pendant 1 mois après la finale et à collaborer aux actions promotionnelles de l'organisation, dans l'intérêt mutuel.

Art. 9 – Frais

Tous les frais des participants (achat des bouteilles, ingrédients, matériel, déplacements) sont à leur charge et ne sont pas remboursés, y compris en cas d'annulation ou de report du concours ou de non-sélection pour la finale.

Art. 10 – Droits sur les images et recettes

En participant, les participants accordent à BruzLee srl et à Carnival le droit d'utiliser et de publier gratuitement les recettes, vidéos, photos et autres images du concours, avec mention du nom des auteurs.

Art. 11 – Données personnelles

Les données personnelles des participants sont utilisées uniquement pour l'organisation du concours et la communication qui l'entoure, conformément au RGPD.

Art. 12 – Acceptation

En s'inscrivant, le participant accepte ce règlement sans réserve. L'organisation se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours en cas de force majeure. Pour tout cas non prévu par ce règlement, l'organisation décide.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.